



ÉcoNum

Cellule Économie Numérique

APPEL A PROJETS

« Case numérique® »

Edition 2018

Règlement d'intervention

Sommaire

I. Enjeux et objectifs	2
II. Critères d'éligibilité	2
III. Critères de sélection	3
IV. Modalités de soutien.....	3
V. Modalités de participation	4
VI. Calendrier prévisionnel	5
VII. Contact	5

I. Enjeux et objectifs

Les espaces publics numériques constituent un moyen essentiel de rééquilibrage pour lutter contre la fracture numérique, entre un centre urbain doté de moyens de télécommunications performants et des zones moins denses enregistrant des retards dans leurs infrastructures et leur accessibilité.

En effet, ils permettent l'accès et l'accompagnement de tous les calédoniens aux outils, aux services et aux usages liés au numérique. A ce titre, et dans le cadre du plan stratégique pour l'économie numérique (PSEN), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis en place le label « Case numérique® ».

Ce label a pour objectifs de favoriser le développement d'espaces publics numériques, d'assurer leur mise en réseau, leur pérennité et leurs adaptations aux différents contextes de la Nouvelle-Calédonie. Il vise aussi à garantir aux calédoniens d'accéder à des services de qualité.

Dans ce contexte, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie souhaite soutenir les initiatives qui œuvrent pour développer ce dispositif.

Ainsi, un appel à projets est lancé afin d'une part, d'impulser la mise en œuvre de nouveaux espaces publics numériques et d'autre part, d'accompagner ceux existants pour leur labélisation.

Les projets proposés devront impliquer directement les usagers éloignés géographiquement, économiquement et socialement du numérique, tant en termes d'accès, que de compétences ou d'usages dans leurs pratiques personnelles ou professionnelles. Les populations ciblées sont :

- les personnes fragilisées (personnes sans accès Internet, demandeurs d'emploi, jeunes déscolarisés, handicapés, etc.) ;
- les jeunes (scolaires) ;
- les personnes en formation continue ou en auto-formation ;
- les seniors ;
- les jeunes autoentrepreneurs et associations (artisans, TPE ayant besoin d'accompagnement dans le domaine numérique, associations diverses).

II. Critères d'éligibilité

Sont éligibles à l'appel à projets :

- les collectivités publiques : les communes, les provinces et leurs établissements publics ;
- les associations loi 1901, existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiées par une pièce officielle d'immatriculation (RIDET) et disposant du soutien officiel d'une collectivité publique (province, mairie) ;
- les projets qui démarrent en 2018.

Ne sont pas éligibles :

- les organismes ayant déjà bénéficié dès 2016, d'un subventionnement du gouvernement dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique ;
- les projets à but lucratif ;
- les projets et organismes localisés hors de la Nouvelle-Calédonie.

III. Critères de sélection

Les projets seront évalués selon les critères mentionnés ci-dessous. Ceux cumulant plusieurs critères feront l'objet d'une plus grande attention :

- profil et nombre d'utilisateurs (public visé ; impact du projet en termes de bénéficiaires) ;
- actions déjà entreprises dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique ;
- intégration du projet dans la politique publique de la collectivité locale ;
- dimension partenariale (intensité et historique de la relation pour garantir la pérennité et le déploiement, contacts déjà établis avec d'autres acteurs : mécénat, dons, etc.) ;
- pertinence du montage financier (modèle économique) et les dispositions prises pour assurer la pérennité du projet.

IV. Modalités de soutien

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, représenté par la Cellule Economie Numérique (Econum) apportera son soutien :

- pour toute question relative à l'appel à projets ;
- dans le cadre de conseils et d'une assistance pour la mise en place de la Case numérique® ;
- financier.

Une enveloppe budgétaire globale de 6 800 000 FCFP est prévue, dont 3 300 000 FCFP en subventions d'investissement et 3 500 000 FCFP en subventions de fonctionnement.

Les projets retenus seront ceux qui répondront le mieux par ordre d'importance aux objectifs et aux critères définis. Le gouvernement fixera le montant des subventions à attribuer, dans la limite de l'enveloppe budgétaire :

- En investissement : 50 % des postes de dépenses éligibles, avec un plafond de 4 000 000 CFP ;
- En fonctionnement : entre 25 à 75 % des postes de dépenses éligibles, avec un plafond de 2 000 000 CFP ;

Les dépenses éligibles sont :

- les dépenses d'investissement en équipements informatiques. Si cela s'avère nécessaire, il pourrait être envisagé une prise en charge partielle des travaux liés à l'aménagement du local prévu pour accueillir les équipements (câblages, sécurisation, climatisation, mobilier, signalétique, peinture, etc)
- les dépenses de fonctionnement propres au projet : les charges de structure, la montée en compétence de l'animateur, les frais liés à l'animation et aux fournitures, et les dépenses de communication (manifestations, outils et opérations de valorisation de l'espace).

L'attribution de la subvention fera l'objet d'une convention entre le porteur de projet et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Elle précisera l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée et les modalités de suivi du projet (bilan moral et financier, indicateurs d'évaluation, etc.)

V. Modalités de participation

Pour répondre à l'appel à projets, le dossier d'inscription au programme « Case numérique® » devra être adressé à Monsieur le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au plus tard le vendredi 01 juin 2018. Ce dossier sera complété par les pièces justificatives attendues et de tous documents jugés nécessaires par le porteur. Le dossier pourra être adressé sous format électronique (privilégié) à case-numerique.gnc@gouv.nc ou au format papier (postale ou dépôt physique), avec pour précision dans l'objet du mail ou sur l'enveloppe « Appel à projets Case numérique® - Edition 2018 » :

Adresse postale :

Cellule économie numérique
Secrétariat général du gouvernement
8, route des artifices - BP M2
98849 NOUMEA Cedex

Adresse de dépôt physique :

Cellule économie numérique
Secrétariat général du gouvernement
7 avenue Paul Doumer – Bat A' – 2ième étage
(ancien CHT Gaston Bourret)

Le dossier d'inscription peut être téléchargé à l'adresse suivante : <https://numerique.gouv.nc/>

Remarque :

Les porteurs de projet sont invités à transmettre tous documents attendus (dossier et / ou pièces justificatives) dès l'ouverture de l'appel à projet et au plus tard à la clôture de celui-ci. Cette démarche permet l'analyse des dossiers au fur et à mesure de leur réception. Ainsi, le processus de sélection des projets sera plus rapide.

VI. Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à projets : mercredi 02 mai 2018
- Clôture de l'appel à projets : vendredi 01 juin 2018 (inclus)
- Analyse des projets et sélection des lauréats : du 04 juin au 25 juin 2018
- Attribution des subventions par le gouvernement NC : du 26 juin au 10 juillet 2018
- Signature des conventions entre le porteur de projet et le gouvernement NC : à partir du 10 juillet 2018

VII. Contact

Pour toute question, concernant cet appel à projets, vous pouvez contacter la Cellule Economie Numérique :

Chef de projet inclusion numérique, tel : 23 64 40

E-mail : case-numerique.gnc@gouv.nc